

Fiche d'information

Déclaration de principe Coalition d'appui au Complexe de divertissement du bassin Peel

Le 22 juin dernier, Loto-Québec et le Cirque du Soleil dévoilaient les détails d'un projet de complexe de divertissement de calibre international, qui serait implanté sur le site du bassin Peel, dans le secteur du Havre de Montréal. Il s'agit d'un projet unique au monde qui pourrait doter Montréal et le Québec d'un puissant levier de développement économique, touristique et culturel.

Le Complexe de divertissement du bassin Peel comprendrait une salle de spectacles de 2 500 places pouvant accueillir des productions en tournées internationales. Le Casino de Montréal y serait relocalisé dans un bâtiment plus spacieux que ceux occupés actuellement sur l'Île Notre-Dame et, tel qu'exprimé dans le plan de développement de Loto-Québec, l'offre de jeu ne sera pas augmentée. On y retrouverait également un spa au concept audacieux, un hôtel, un Quai des artistes où des dizaines de créateurs pourront bénéficier d'une vitrine exceptionnelle sur le monde, ainsi qu'un parc en mesure d'accueillir occasionnellement le grand chapiteau du Cirque du Soleil. En fait, l'ensemble du complexe porterait sa signature. À titre de concepteur et de directeur créatif et artistique, le Cirque du Soleil sera l'âme de ce complexe, contribuant au projet sa notoriété internationale, ses marques de commerce, son savoir-faire en animation et en spectacles ainsi que ses inépuisables forces créatrices.

De plus sous réserve d'approbation gouvernementale, Loto-Québec a négocié une entente pour éventuellement acquérir un terrain, situé à l'ouest du complexe de divertissement, permettant l'implantation d'un centre de foires commerciales visant le créneau des gens d'affaires et des professionnels, un projet réclamé depuis plusieurs années par les intervenants de l'industrie touristique de Montréal pour agir en complémentarité avec le Palais des congrès et d'autres établissements offrant des infrastructures de réunions et de congrès.

Le projet prévoit également la construction d'un monorail reliant entre eux le complexe de divertissement, le centre de foires et le futur stade de soccer du Technoparc, dont la construction a été annoncée le printemps dernier.

Le Complexe de divertissement du bassin Peel est un projet urbain et touristique majeur pour Montréal et le Québec, qui représente des investissements de 1,175 milliard de dollars.

La formation d'une Coalition en appui au projet du bassin Peel

Tourisme Montréal s'est associée à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour lancer l'initiative de regrouper les différents acteurs touristiques, économiques, culturels et socio-communautaires favorables au projet de Complexe de divertissement du bassin Peel et de créer une coalition d'appui visant à en favoriser la réalisation.

La Coalition a pour objectif de coordonner les efforts des différents acteurs qui appuient le projet afin d'en mettre en lumière les avantages et retombées positives. Elle verra à rassembler les informations statistiques et les recherches pertinentes pour une meilleure compréhension de ce projet.

Déclaration de la Coalition

Attendu que :

1. Le Complexe de divertissement du bassin Peel représentera un des plus importants projets de développement des dix prochaines années à Montréal et que sa construction entraînera à elle seule des retombées économiques importantes, dont plus de 14 200 emplois pendant la période de planification et de construction ;
2. Le Complexe de divertissement du bassin Peel constituera un puissant levier de développement économique et un important pôle d'attraction touristique et culturel pour Montréal et l'ensemble des régions du Québec, et ce, à l'année longue ;
3. La réalisation du Complexe de divertissement du bassin Peel aura un effet structurant sur la revitalisation et le développement de l'ensemble du secteur du Havre, tel qu'énoncé dans la *Vision 2025* de la Société du Havre de Montréal ;
4. Le Complexe de divertissement du bassin Peel constituera une importante vitrine internationale de l'identité et du savoir-faire québécois, notamment en matière d'arts et de culture, de design, d'intégration, de souci écologique et d'innovation ;
5. Loto-Québec s'est engagée à ne pas augmenter l'offre de jeu du Casino de Montréal ;
6. Le Complexe de divertissement du bassin Peel sera financé par emprunt de Loto-Québec et remboursé à même les fonds générés par son exploitation. Les emprunts n'étant pas garantis par le gouvernement, la réalisation de ce projet n'aura pas de conséquence sur la dette ou la cote de crédit du gouvernement ;
7. Le Complexe de divertissement du bassin Peel se réalisera dans le respect des principes du développement durable (LEED) et de la valorisation du patrimoine ;
8. Tout en se situant à proximité du centre-ville de Montréal, le secteur où sera construit le Complexe de divertissement du bassin Peel est enclavé et distinctement isolé des zones résidentielles (bassin d'eau à l'Est, zone industrielle au Sud, voies ferrées à l'Ouest et au Nord) ;
9. La relocalisation du Casino et son intégration dans un complexe récréo-touristique lui permettront de compléter son virage divertissement et d'attirer davantage de clientèles internationales ;
10. Le Complexe de divertissement du bassin Peel contribuera à créer un pôle de développement économique vers le sud à partir du centre-ville de Montréal et vers l'ouest à partir du Vieux Montréal ;
11. Le milieu touristique montréalais a maintes fois exprimé le besoin de rendre Montréal concurrentielle au plan international en y implantant un centre de foires destiné à recevoir des salons commerciaux nécessitant une superficie de plus de 500 000 pi².

Nous désirons apporter notre soutien au projet de Complexe de divertissement du bassin Peel et appuyer la réalisation de ce projet mobilisateur et structurant, qui constituera un important levier de développement pour l'économie, le tourisme et la culture de Montréal, une valeur ajoutée à son image de marque et une vitrine additionnelle pour son rayonnement international.

- 30 -

Source : **Tourisme Montréal**
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Information : M. Patrice Attanasio, Morin Relations Publiques
(514) 289-8688
(514) 501-5717 (cell.)
patrice@morinrp.com